

J'agis on y
GAGNE!

RAPPORT
ANNUEL

2020



2020

1 P. 5
Présentation
Générale

2 P. 18
Prévention
des déchets

3 P. 20
Pôle de
Valorisation des
Emballages

4 P. 24
Pôle de
Valorisation des
Biodéchets

5 P. 30
Déchèteries

6 P. 34
Centre de
transfert

7 P. 36
Pôle de
Valorisation des
Déchets Résiduels

8 P. 38
Pôle
Administratif

9 P. 42
Communication

10 P. 44
Synthèse

11 P. 46
Lexique



Mr Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC

Edito

Depuis le 17 mars 2020, notre entité, comme l'ensemble du pays, a connu une situation exceptionnelle, une période trouble, impensable, irréaliste et pourtant...

Cette crise sanitaire a perturbé notre activité durant quelques semaines. Ma priorité a été de préserver mes employés et nos usagers. Bien évidemment, nos actions de communication ont été les plus affectées par cette crise sanitaire, ne pouvant plus recevoir de public, ni intervenir sur l'extérieur, sur sollicitations de nos différents partenaires.

La gestion des déchets a été bouleversée un certain temps, avec la fermeture des 8 déchèteries et la mise à l'arrêt, durant quelques semaines, de notre Pôle de Valorisation des Emballages. Quant au Pôle de Valorisation des Biodéchets et la gestion des ordures ménagères résiduelles, ces deux activités n'ont pas cessé de fonctionner. Depuis mi-mai 2020, nous avons repris notre activité à temps plein en maintenant les gestes barrières et la mise à disposition de matériel sanitaire pour nos agents (masques, gel...).

Ce rapport 2020 retrace l'activité du SEVADEC dans une année perturbée par cette pandémie. Cependant, vous pourrez le constater, le SEVADEC a poursuivi son activité dans un seul but : la réduction drastique de l'enfouissement des déchets résiduels. En effet, le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels sera livré dans les délais. Nos ambitions deviennent, à l'aube de l'année 2021, une réalité pour le bien de nos concitoyens et de notre environnement.

Ensemble, avec l'implication de nos partenaires institutionnels historiques de la collecte sélective, nous nous dirigerons vers l'excellence territoriale, très prochainement par la valorisation de 90% des déchets produits sur le territoire du SEVADEC, composé de 52 communes.

Environnementalement vôtre,

***Guy ALLEMAND,
Président du SEVADEC***



PRESENTATION GENERALE





CREATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de Valorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



Grand Calais Terres & Mers :
Communauté d'Agglomération du Calaisis composée de 14 communes et de 105 286 habitants.



La C.C.R.A. :
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 27 501 habitants.



La C.C.P.O. :
Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 23 communes et de 25 552 habitants.

CARTE DU TERRITOIRE

52 communes
158 339 habitants



Déchèteries



Centre de transfert



Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.)



Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.)



Pôle Administratif



Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)



LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
- (...) ».

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

(...)

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.



2000

- Création du Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis

2003

- Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004

- Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq),
- Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2005

- Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006

- Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier)
- Construction de l'usine de biométhanisation

2007

- Mise en service de l'usine de biométhanisation

2008

- Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal)

2009

- Mise en service de la 8ème déchèterie du SEVADEC (Licques)

2010

- Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME

2011

- Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèteries)

2012

- Travaux de modernisation du centre de tri

2013

Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes

2014

- Nouvelle signalétique dans les déchèteries
- Nouvelle compétence : construction d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)
- Nouvelle identité visuelle (logo, slogan...)
- Mise en place de la filière Ecomobilier en déchèteries

2015

- Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)
- Partenariat avec le lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)
- 31 déc. : fin du 1er Programme Local de Prévention (P.L.P.)

2016

- Lancement du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.
- La capacité de traitement des emballages du centre de tri passe à 33 000 tonnes/an

2017

- Signature du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)
- Mise en place de la filière plâtre en déchèteries

2018

- Réhabilitation de la déchèterie d'Audruicq
- Signature du marché pour l'exploitation du Centre de Valorisation Organique pour la période 2019-2024
- Développement de la filière plâtre en déchèteries
- Mise en place de la vidéosurveillance en déchèteries

2019

- Réhabilitation de la déchèterie d'Oye-Plage
- Démarrage des travaux du P.V.D.R.
- Extension de la dalle de compost du C.V.O.
- Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce
- Informatisation de la gestion des déchèteries

2020

- Réhabilitation de la déchèterie de Guînes
- Remplacement de la centrifugeuse du Pôle de Valorisation des Biodéchets



EQUIPEMENTS DU SEVADEC



Le Pôle de Valorisation des Emballages

Lieu de traitement et de valorisation des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.

Capacité maximale : 33 000 tonnes/an + une plate-forme de regroupement du verre.



Le Pôle de Valorisation des Biodéchets

Lieu de traitement et de valorisation des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires par biométhanisation.

Capacité maximale : 28 000 tonnes/an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).



Les 8 déchèteries

Audruicq, Calais Monod, Calais Epinal, Guînes, Licques, Louches, Oye-Plage et Peuplingues.

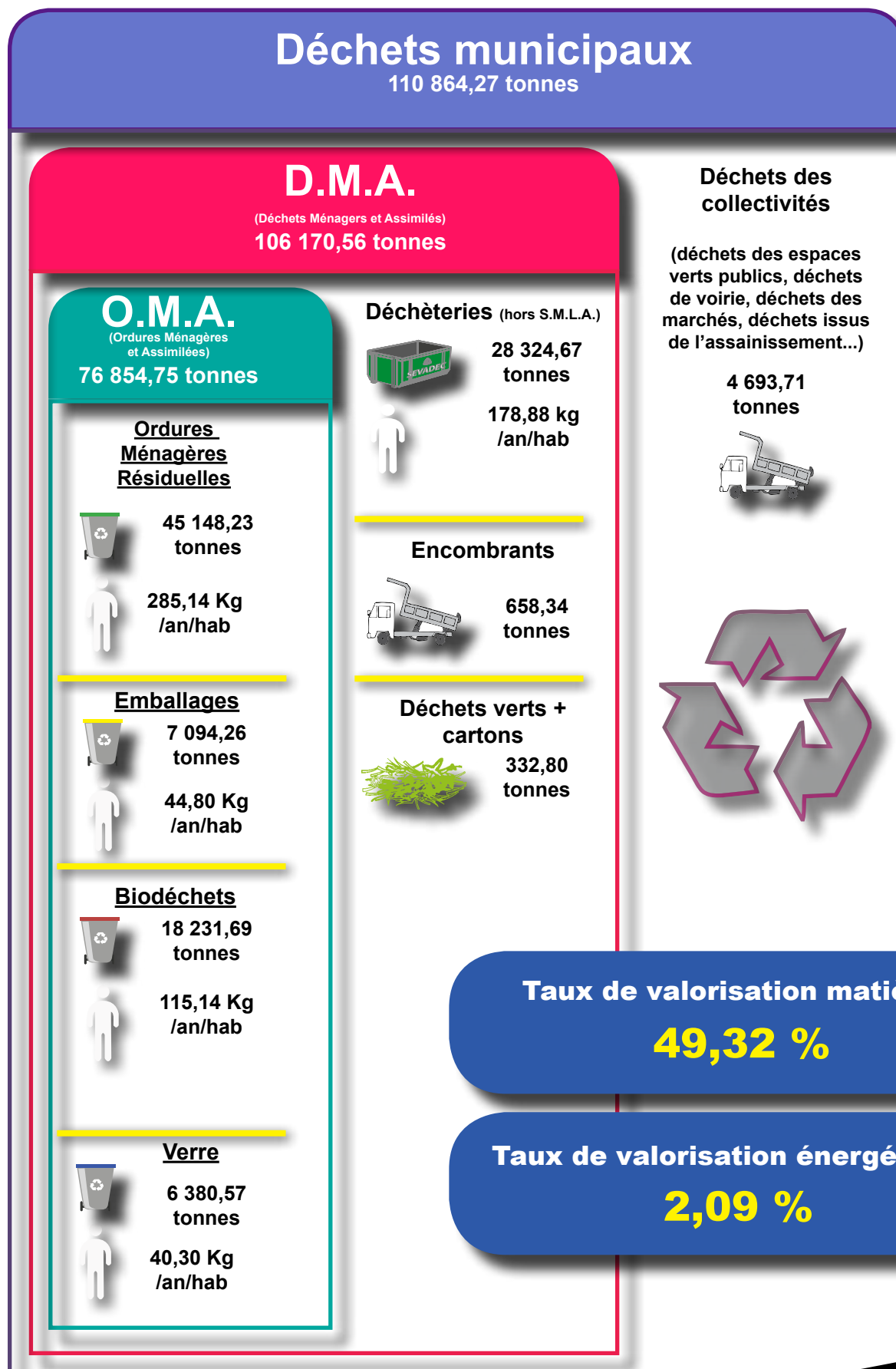


Le centre de transfert

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles).

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS MUNICIPAUX *

*Déchets des collectivités adhérentes hors prestations de services





Mr Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

Les membres du bureau



Mr Claude KIDAD
(C.C.P.O.)
1^{er} Vice-président
Délégué au personnel



Mr Yves ENGRAND
(C.C.R.A.)
2^{ème} Vice-président
Délégué à la Q.S.E.



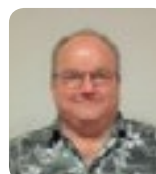
Mr Marc BOUTROY
(Grand Calais Terres & Mers)
3^{ème} Vice-président
Délégué à la communication



Mr Emmanuel AGIUS
(Grand Calais Terres & Mers)
4^{ème} Vice-président
Délégué aux travaux



Mr Gérard GRENAT
(Grand Calais Terres & Mers)
5^{ème} Vice-président
Délégué aux finances



Mr Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau



Mr Charles COUSIN
(C.C.R.A.)
Membre du bureau



Représentants de
Grand Calais
Terres & Mers

Les délégués titulaires



Mr Emmanuel AGIUS



Mr Guy ALLEMAND



Mme Natacha BOUCHART



Mr Marc BOUTROY



Mme Véronique DESEIGNE



Mr Gérard GRENAT



Mr Michel HAMY



Mr Hugo MARCOTTE-RUFFIN



Mr Philippe MIGNONET



Mme Corinne NOEL



Mr Yves SANDRAS

Les délégués suppléants

Mr Guy BEGUE

Mme Malika BOUAZZI

Mr Pascal DUBUS

Mme Janique FONTAINE

Mme Delphine LEDOUX

Mme Anaïs LEMAITRE

Mr Jean-Luc MAROT

Mr Fabrice MARTIN

Mme Maité MULOT-FRISCOURT

Mme Isabelle MUYS

Mr Robert PILLE

GRAND CALAIS
Terres & Mers





Représentants de
la Communauté de
Communes
Pays d'Opale

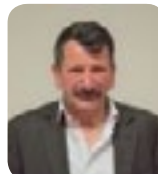
Les délégués titulaires



Mr Bruno DEJONGHE



Mr Bruno DEMILLY



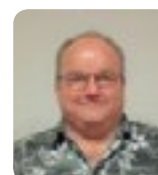
Mr Pascal GAVOIS



Mr Claude KIDAD



Mme Brigitte MARCQ



Mr Antoine PERALDI

Les délégués suppléants

Mr Eloi BONNINGUES

Mr Laurent DEFACHELLES

Mr Christophe DUPONT

Mme Brigitte HAVART

Mr Alexandre LEPRINCE

Mr Guy SEILLIER



Représentants de
la Communauté de
Communes de la
Région d'Audruicq

Les délégués titulaires



Mr Charles COUSIN



Mr Yves ENGRAND



Mr Jacques LOUCHEZ



Mr Olivier MAJEWICZ



Mr Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

Mme Evelyne CARON

Mr Richard LANDRON

Mr Jean-Marie LOUCHEZ

Mr René NIELLEN

Mr Bernard ROBACHE





DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Laurent LETREN

**DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGE DES
SERVICES TECHNIQUES**
Stéphen VANDENKOORNHUYSE

POLE TECHNIQUE

**RESPONSABLE DES
ÉQUIPEMENTS**
Julien VERJOT

**RESPONSABLE DU
CENTRE DE TRI**
Geoffrey DEBAST

**RESPONSABLE
MAINTENANCE**
Nicolas DEBOURBIAUX

**RESPONSABLE
DÉCHETERIES ET
CENTRE DE TRANSFERT**
Thierry ALLEMAND

CONTRAMAÎTRE
David GEST

Référent
administratif
/ C.N.A.S.
1 agent

Caristes
7 agents

Valoristes
20 agents

Agents de propreté
2 agents

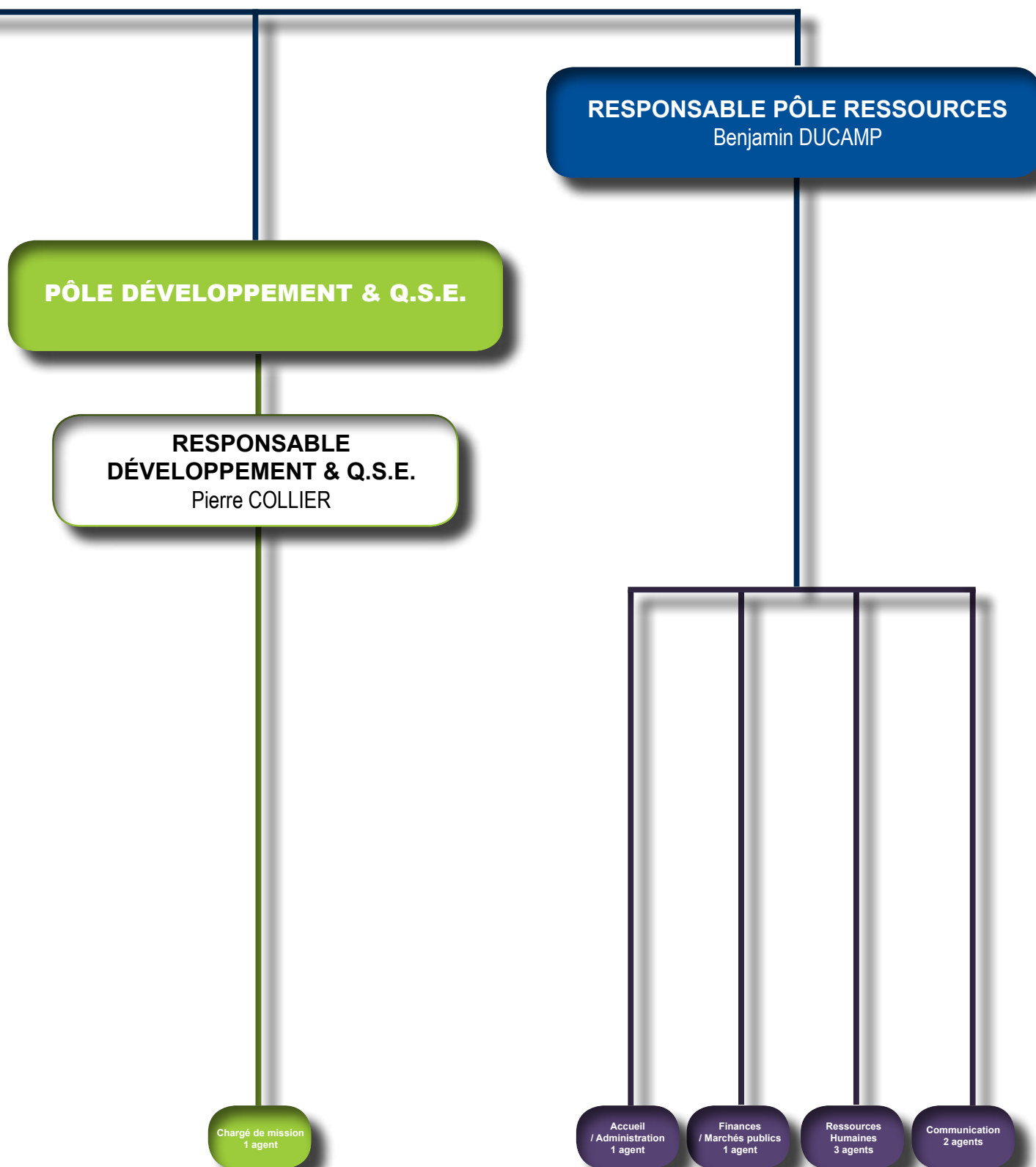
Agents de
maintenance
5 agents

Entretien des
équipements
extérieurs
2 agents

Chauffeurs
5 agents

Gestionnaires
24 agents

Contrôleur centre
de transfert
1 agent





CRISE SANITAIRE LIÉE A LA COVID-19

Le Président de la République, Emmanuel Macron, lors d'une allocution télévisée du 16 mars 2020 à 20 heures, a annoncé un confinement général pour le lendemain à 12h afin de stopper la formation de nouveaux foyers de contagion.

Suite à cette annonce, les activités du SEVADEC ont été stoppées le 17 mars 2020 à 12h.

Durant cet arrêt et afin d'anticiper la reprise de l'activité, l'équipe de responsables a étudié et rédigé des protocoles et procédures adaptées à l'activité.

Le Préfet a souhaité la réouverture des déchèteries dès le 4 mai 2020. Le centre de tri a, quant à lui, repris son activité le 11 mai 2020.

Afin de redémarrer les activités dans les meilleures conditions possibles, de nombreuses mesures ont été instaurées :

- l'achat de matériel et de produits hygiéniques (masques, gants latex, manchons, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, produits d'entretien adaptés...),
- la mise en place d'une organisation de travail adaptée (modification des horaires de travail, pauses en décalé...),
- la mise en place de plans de circulation par le biais d'une signalétique afin d'éviter au maximum le croisement des agents,
- la mise en place de fiches de reprise par poste,
- l'affichage des gestes barrières ainsi que des messages de prévention.

L'arrêt des activités du SEVADEC a eu pour conséquence le détournement du flux des emballages vers les C.S.D.N.D. (Centres de Stockage des Déchets Non Dangereux) durant une courte période.

La reprise d'activité des déchèteries, s'est effectuée en deux temps. 5 déchèteries ont été rouvertes dès le 4 mai 2020 (Calais Epinal, Calais Monod, Guînes, Audruicq et Louches). Une forte affluence des usagers a été constatée lors de l'ouverture de ces dernières.

Les Déchèteries d'Oye-Plage, de Peuplingues et de Licques ont été rouvertes le 18 mai 2020.

Lors de la reprise épidémique, le Président de la République a décidé, le 28 octobre 2020, de confiner de nouveau le pays. Ce deuxième confinement a couvert la période du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020. Durant cette dernière, le SEVADEC a souhaité maintenir ses activités de service public. Ces mesures ont eu pour conséquence une baisse notable de l'activité et notamment au niveau des déchèteries (baisse des fréquentations et des tonnages sur la période).





LA PREVENTION DES DECHETS

LA REDUCTION DES DECHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans.

La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

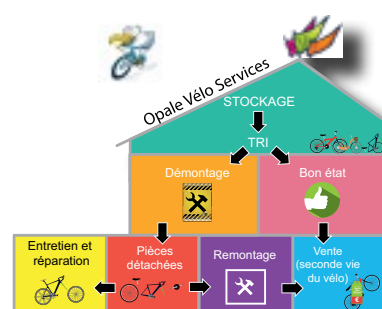
Pour y parvenir, le SEVADEC poursuit les actions engagées (« Stop pub », lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les produits toxiques, retour de la consigne des bouteilles en verre...) et met l'accent sur certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne la thématique du réemploi et de la réparation.

OPALE VELO SERVICES

L'association Opale Vélo Services propose la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et propose également des animations à l'ensemble de la population.

Durant l'année 2020, le partenariat entre le SEVADEC et Opale Vélo Services a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces sur les déchèteries du Calaisis.

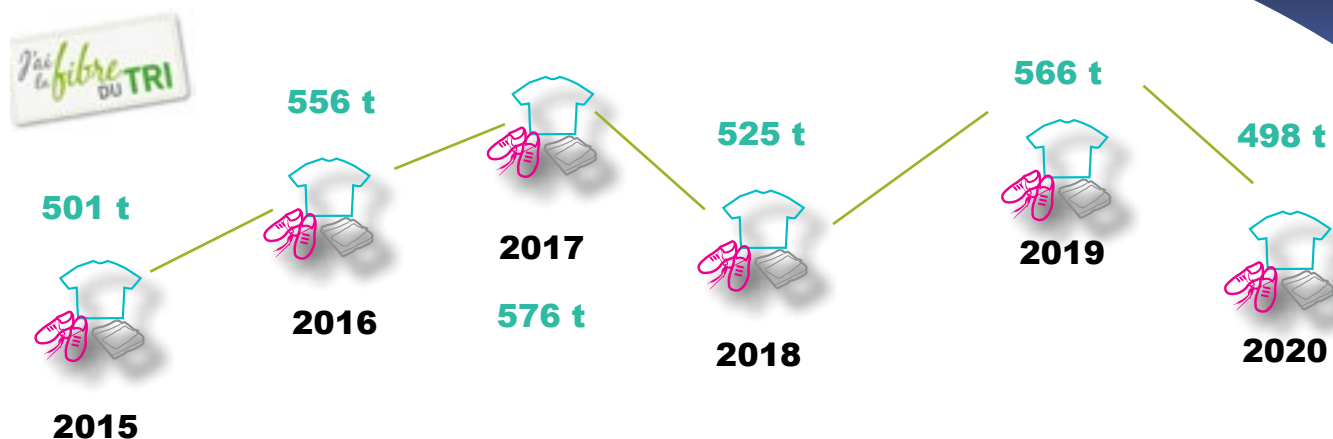
Ainsi, grâce à la collecte sur les déchèteries, 46 vélos ont été récupérés en vue d'être réparés et réemployés.



LA COLLECTE DES TEXTILES

Le Grand Calais compte aujourd'hui 100 points de collecte des T.L.C. (Textiles, Linges, Chaussures) contre 24 en 2011. Ce réseau permet de collecter et de valoriser, à hauteur de 95 %, les T.L.C. et, par conséquent, d'éviter de les envoyer vers les centres d'enfouissement.

Tonnages des T.L.C. collectés sur le territoire du SEVADEC (en tonnes)



Parmi les 498 tonnes collectées sur le territoire (baisse de 12 % par rapport à 2019), 95,38 tonnes proviennent de la collecte effectuée au sein de nos déchèteries. Cette baisse est directement liée à la crise sanitaire et ses conséquences sur les activités du SEVADEC.

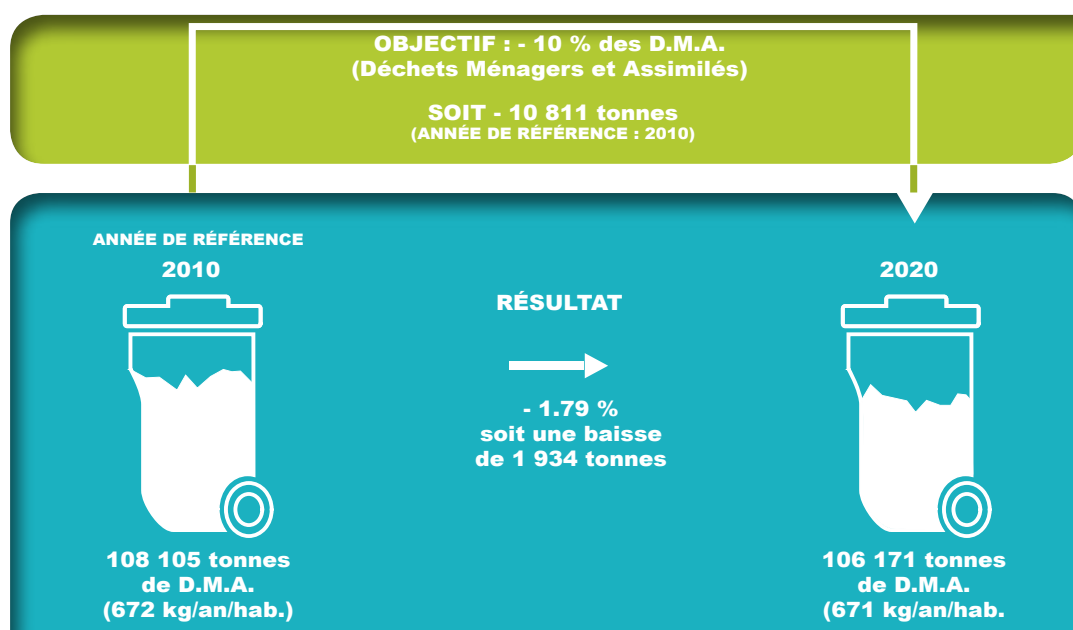
LE REEMPLOI EN DECHETERIES

La Ressourcerie du Calais de l'association FACE Valo est une enseigne qui a deux fonctions principales : recycler et valoriser les «déchets», et réinsérer des personnes dans la vie professionnelle.



Partenaire de la Ressourcerie du Calais dès sa création en 2011, le SEVADEC accompagne au quotidien cette structure. Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la Ressourcerie du Calais et le SEVADEC le 10 décembre 2020. Cette dernière a pour but de dynamiser le réemploi en déchèteries, de répondre aux besoins des deux parties et d'améliorer l'organisation de cette activité. 1 384 kg ont été collectés sur les déchèteries de Calais Monod et de Calais Epinal sur le mois de décembre 2020.

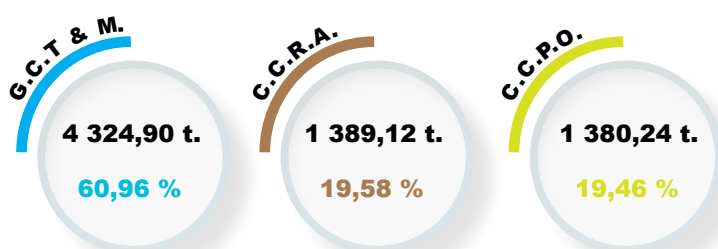
BILAN EN CHIFFRES





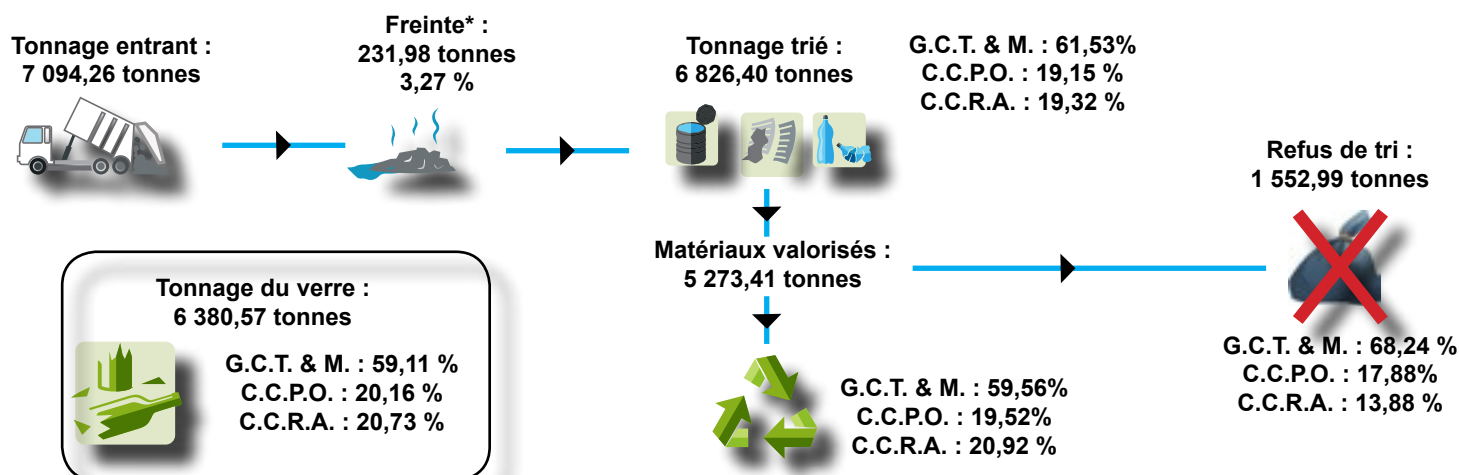
LE POLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES

Au cours de l'année 2020, le Pôle de Valorisation des Emballages a vu transiter 7 094.26 tonnes d'emballages ménagers provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une baisse de 6,83 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2019.



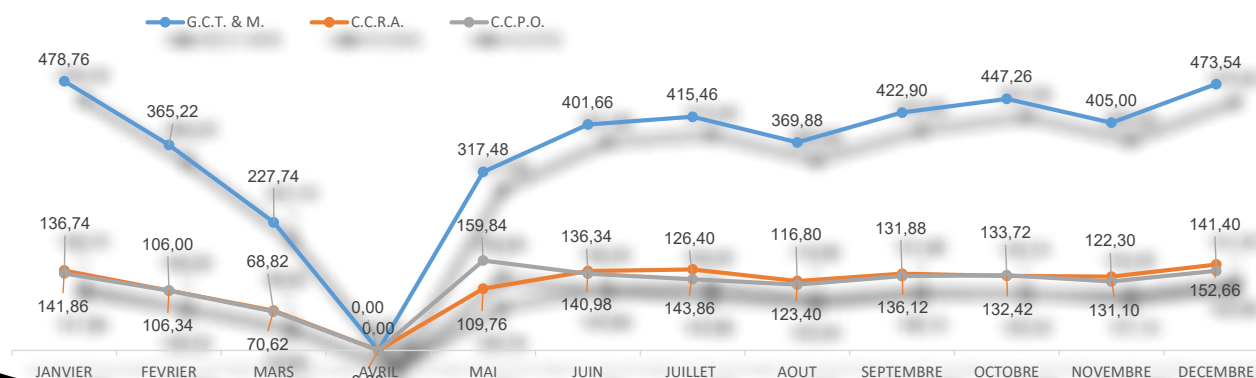
Total SEVADEC :
7 094,26 tonnes

Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres



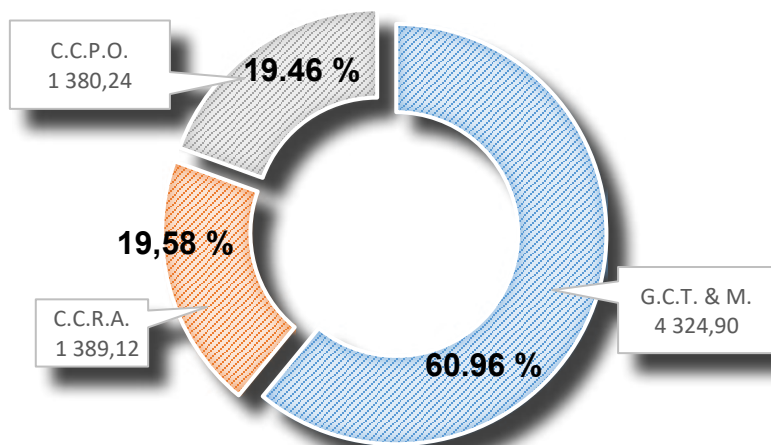
* **Freinte** : variation entre le bilan des tonnages entrants et sortants sur un centre de tri en raison des variations du taux d'humidité, des envois, du stock et du fonctionnement général du centre de tri.

Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant en 2020



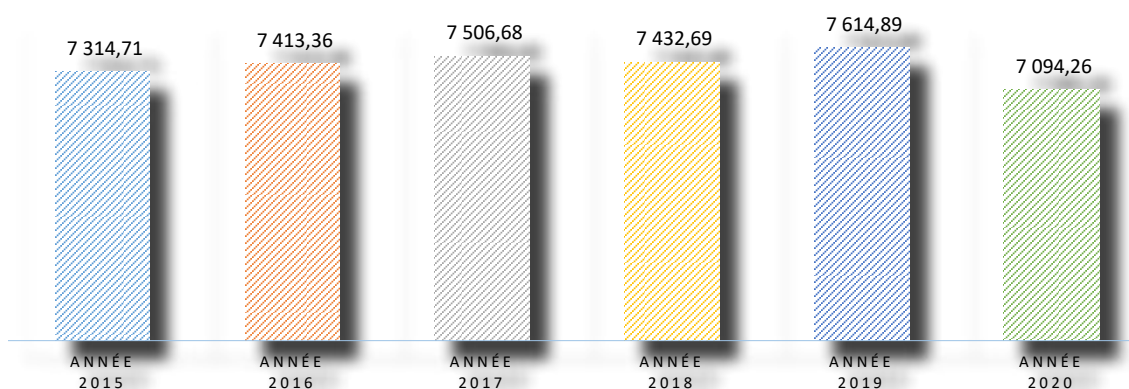
On observe une chute importante des tonnages réceptionnés durant la période de mars à avril car en effet, compte tenu de la crise sanitaire COVID-19, lors du 1^{er} confinement, le Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.) a été fermé pendant 7 semaines. Durant cette période, cet équipement a été entièrement désinfecté et les emballages ont été détournés vers le centre de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC

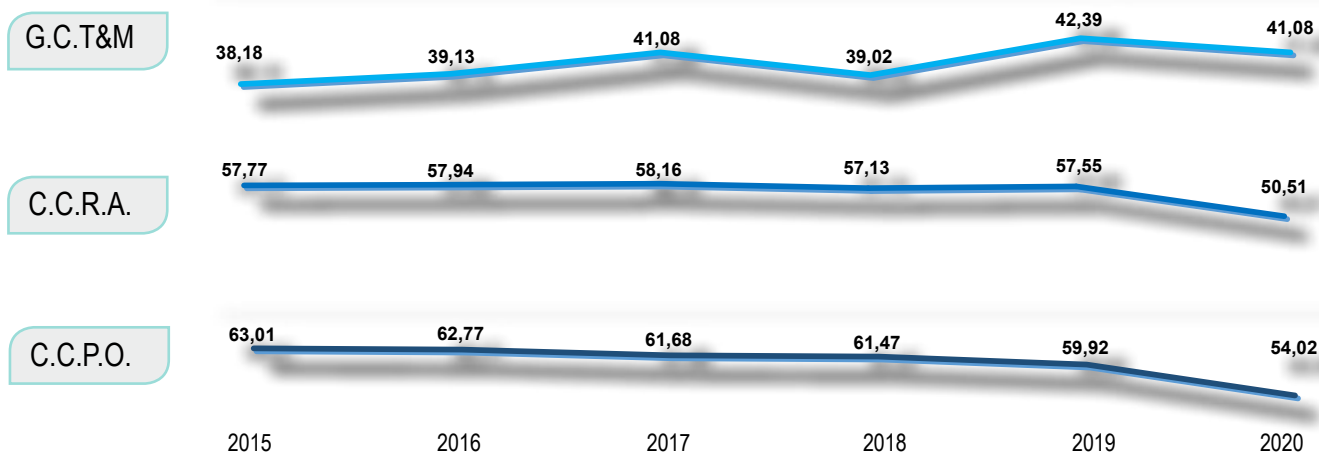


Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes

Durant la fermeture du centre de tri de mars à avril, il est estimé que 800 tonnes d'emballages n'ont pu être traitées sur le Pôle de Valorisation des Emballages.



Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.





44,80 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC en 2020

45,90 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire national

Le détournement des déchets d'emballages, durant le 1^{er} confinement, a fait chuter le ratio du poids d'emballage par habitant. Toutefois, au prorata du temps d'ouverture du Pôle de Valorisation des Emballages, la moyenne du tonnage entrant hebdomadaire est en progression. Cette dernière passe de 146,42 tonnes/semaine en 2019 à 157,64 tonnes/par semaine en 2020.

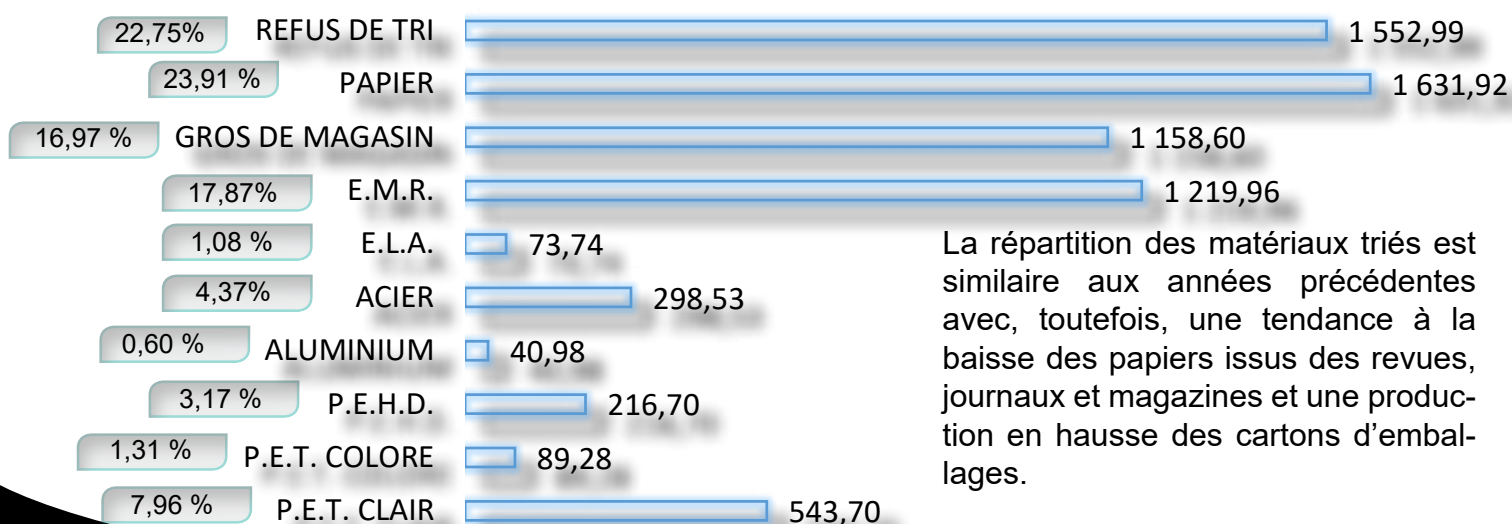
Pour l'année 2020, le SEVADEC a réceptionné 7 094,26 tonnes d'emballages et en a trié 6 826,40 tonnes.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 31 décembre 2020 et d'une «freinte».

Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	309,355	105,762	128,584	543,70
P.E.T. COLORE	49,195	20,771	19,313	89,28
P.E.H.D.	121,33	44,415	50,952	216,70
ALUMINIUM	26,733	7,76	6,488	40,98
ACIER	175,874	51,782	70,876	298,53
E.L.A.	46,879	9,211	17,654	73,74
E.M.R.	746,683	255,154	218,122	1 219,96
GROS DE MAGASIN	720,572	206,349	231,682	1 158,60
PAPIER	944,083	401,91	285,922	1 631,92
REFUS DE TRI	1059,77	215,629	277,593	1 552,99
Total	4 200,474	1 318,743	1 307,186	6 826,40

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri

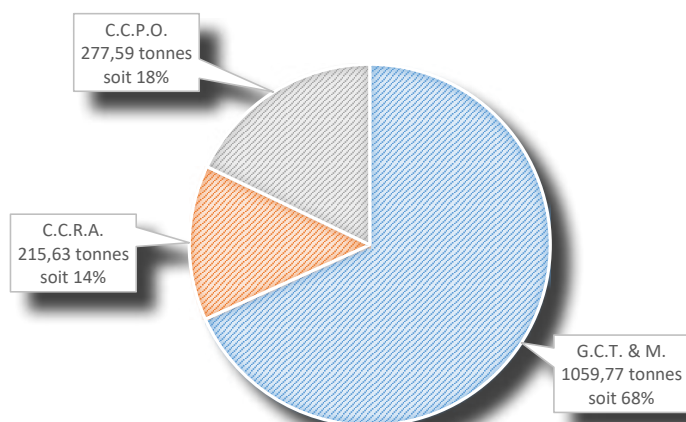


La répartition des matériaux triés est similaire aux années précédentes avec, toutefois, une tendance à la baisse des papiers issus des revues, journaux et magazines et une production en hausse des cartons d'emballages.

Tonnages du refus de tri

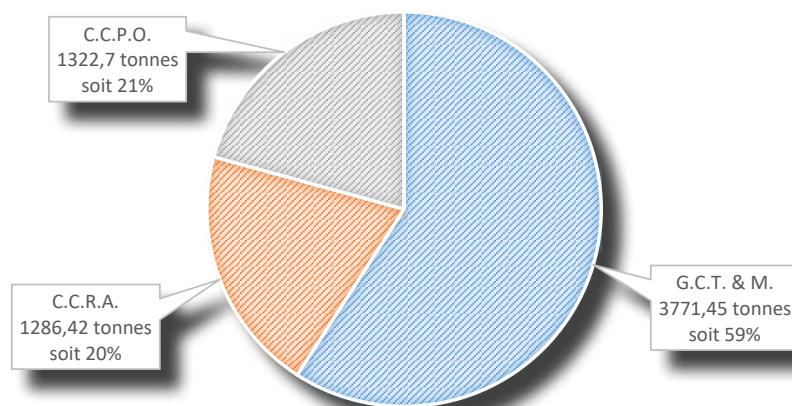
Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) gérée par la société Opale environnement, située zone Marcel Doret, à Calais afin d'être valorisés en combustible pour les cimenteries.

Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité



Tonnage du verre

Un quai, situé niveau de la plate-forme du centre de tri, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage Il représente en 2020 un total de 6 380,57 tonnes.



Marché de traitement des emballages

Le SEVADEC a traité, pour le compte de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, 1 180,58 tonnes d'emballages et 28,46 tonnes pour le compte de l'Hopital de Calais.





LE POLE DE VALORISATION DES BIODECHETS

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

- un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets.

Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;



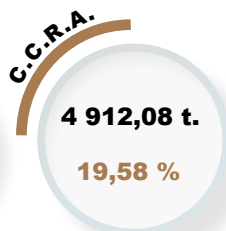
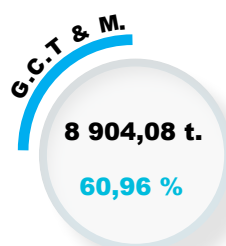
- un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;

- un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets.

La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.

Au cours de l'année 2020, le Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) a vu transiter 17 457,61 tonnes de biodéchets provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une hausse de 9,23 % des déchets réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2019.

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles + déchets verts), apportés au P.V.B. par les collectivités membres



Total :
17 457,61 tonnes

Le tonnage des fermentescibles entrant au P.V.B., provenant de Grand Calais Terres & Mers, a progressé de 8,56 % par rapport à 2019 (7 908,69 tonnes). Le tonnage des déchets verts a connu une forte baisse de 49,79 % (impact lié à la crise sanitaire).

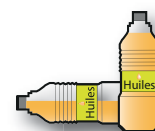
La production globale de biodéchets issus du territoire de Grand Calais Terres & Mers est en hausse de 4,22 %. Il est passé de 8 543 tonnes en 2019 à 8 904 tonnes en 2020. Le tonnage provenant de la C.C.R.A. est en augmentation de 4,12 % par rapport à 2019. Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., on observe, en 2020, une importante progression de 33,79 %. Le tonnage est passé de 2 721,64 tonnes en 2019 à 3 641,45 tonnes en 2020.

Les déchets provenant des déchèteries

Entre 2019 et 2020, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a fortement diminué, Il est passé de 3 580,64 tonnes en 2019 à 2 543,25 tonnes en 2020 soit une baisse de 28,97 %.



Déchets verts
2 532,93 tonnes



Huiles végétales :
10,32 tonnes

Les déchets tiers fournis par le SEVADEC

1 436,84 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le P.V.B. Cette valeur est en baisse de 8,38 % par rapport à 2019.

Les déchets tiers fournis par OCTEVA

Le tonnage de déchets tiers fournis par OCTEVA est toujours en progression. On observe une hausse de 13,38 % par rapport à 2019. En effet, celui-ci est passé de 3 286,68 tonnes en 2019 à 3 726,68 tonnes pour l'année 2020.

Les autres déchets

Les grands cartons

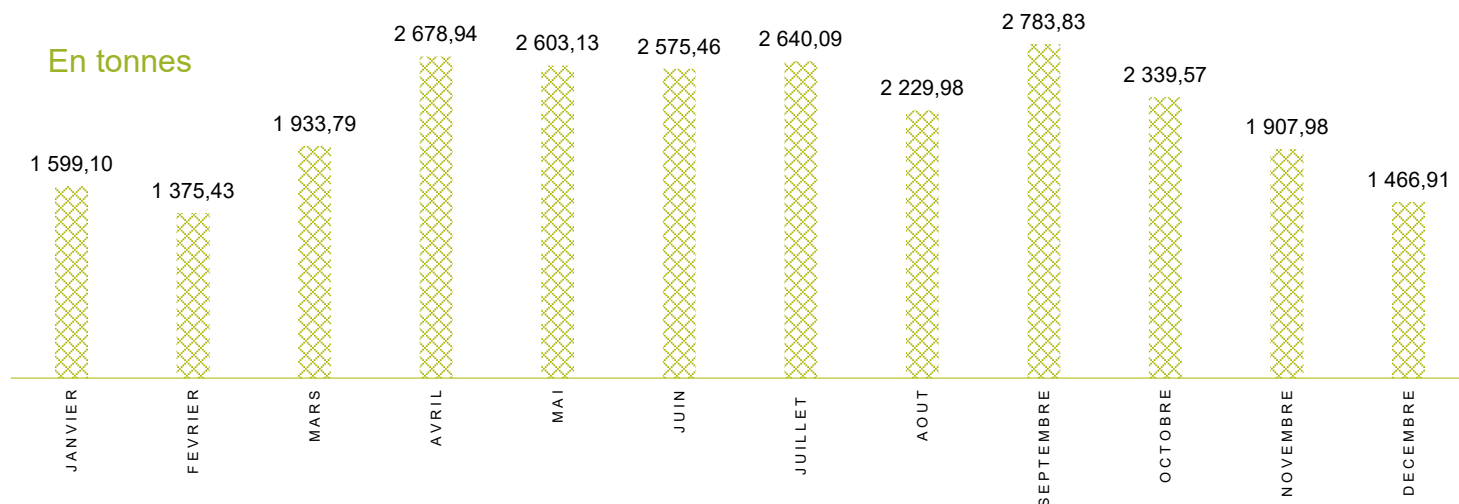
Ils proviennent des grands boulevards calaisiens, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers puis sont envoyés au P.V.B. pour y être traités. Ceux-ci représentent 14,30 tonnes. En 2020, 18,22 tonnes de cartons issues des déchèteries, ont également transité par le P.V.B.

Les déchets verts des communes

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) de Calais, de Marck, de Coquelles et de Sangatte. Ces déchets valorisés au P.V.B. représentent 937,31 tonnes.



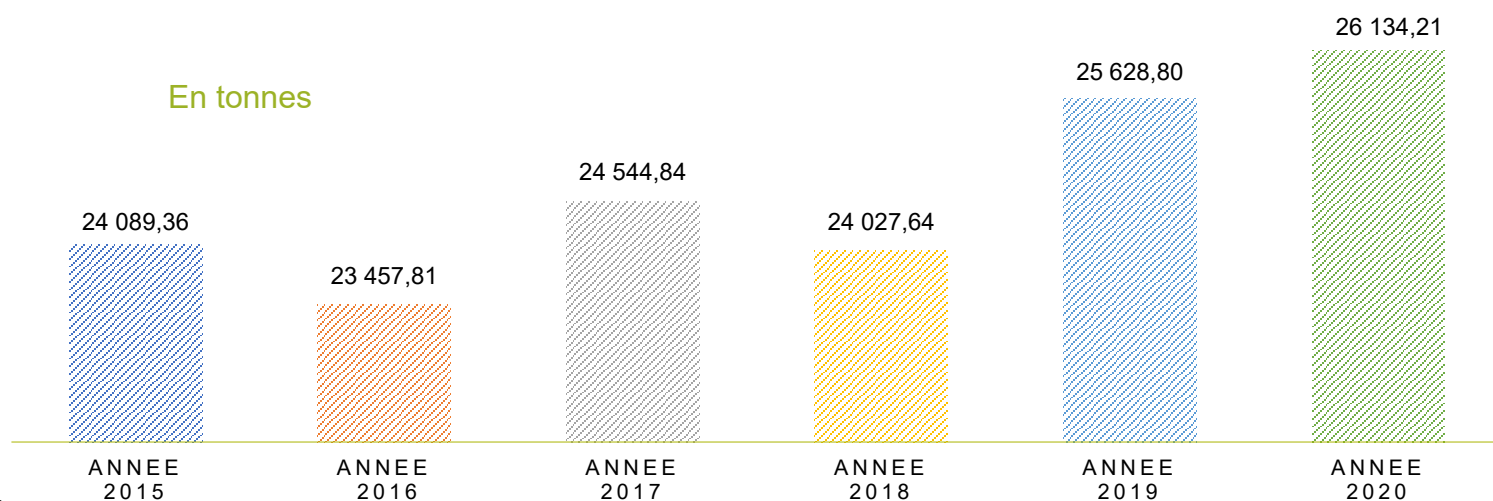
Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au P.V.B. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA + les autres déchets).



26 134,21 tonnes de déchets ont été réceptionnées au P.V.B. durant l'année 2020. De décembre à mars, les apports de déchets au P.V.B. sont faibles. Cependant, entre avril et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le P.V.B. de 2015 à 2020



Matières à évacuer du P.V.B.



- Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...).

En 2020, il représente 14,94 tonnes du tonnage entrant.



- Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ils représentent 101,82 tonnes sur le total du tonnage entrant.



- Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois).

Cette fraction constitue 3 432,56 tonnes et sera envoyée en C.S.D.N.D. afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

- Les matériaux de couvertures

Il s'agit de déchets utilisés pour recouvrir les O.M.R. traitées au sein des C.S.D.N.D. (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) afin de limiter les nuisances olfactives. Ils représentent 2 993,98 tonnes.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Matériaux de couvertures	Boues de curage	Détournement	Total
14,94	101,82	3 432,56	2 993,98	30,50	675,48	6 649,28

Les produits du P.V.B.

Quantité de biogaz produit (Nm³)	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm³/tonne introduite
2 616 848	24 833,52	105,37

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes

87,76 %

La part de biogaz, produit en 2020, envoyé vers les groupes électrogènes est sous le seuil de la valeur théorique (85 %). En 2020, 87,76 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes contre 78,59 % en 2019.

Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours

5,81 %

La part de biogaz envoyé vers la chaudière de secours est inférieure à la valeur théorique (10 %) puisqu'elle atteint 5,81 %.

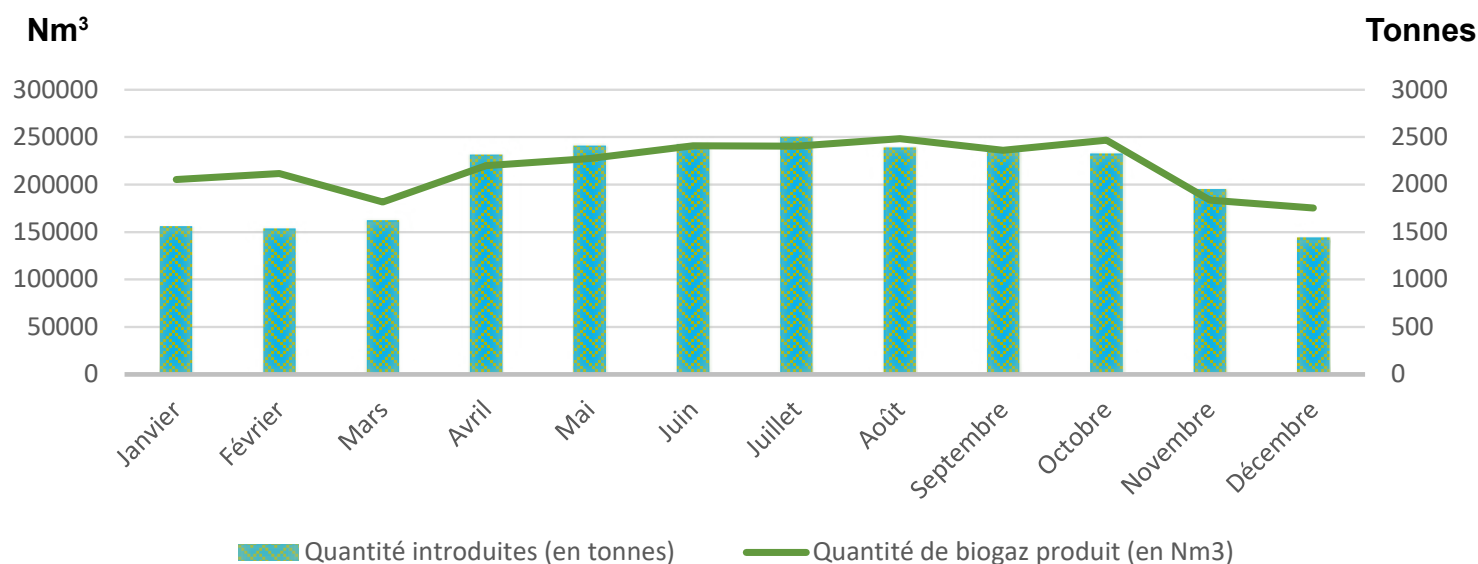
Part du biogaz envoyé vers la torchère

6,43 %

En 2020, la part de biogaz envoyé vers la torchère est au-dessus de la valeur théorique (5 %) puisqu'elle est de 6,43 %.



Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



Production de compost

En 2020, ce sont 6 282 tonnes de compost qui ont été produites. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées «portes ouvertes»). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



Production d'électricité

Production d'électricité en 2020

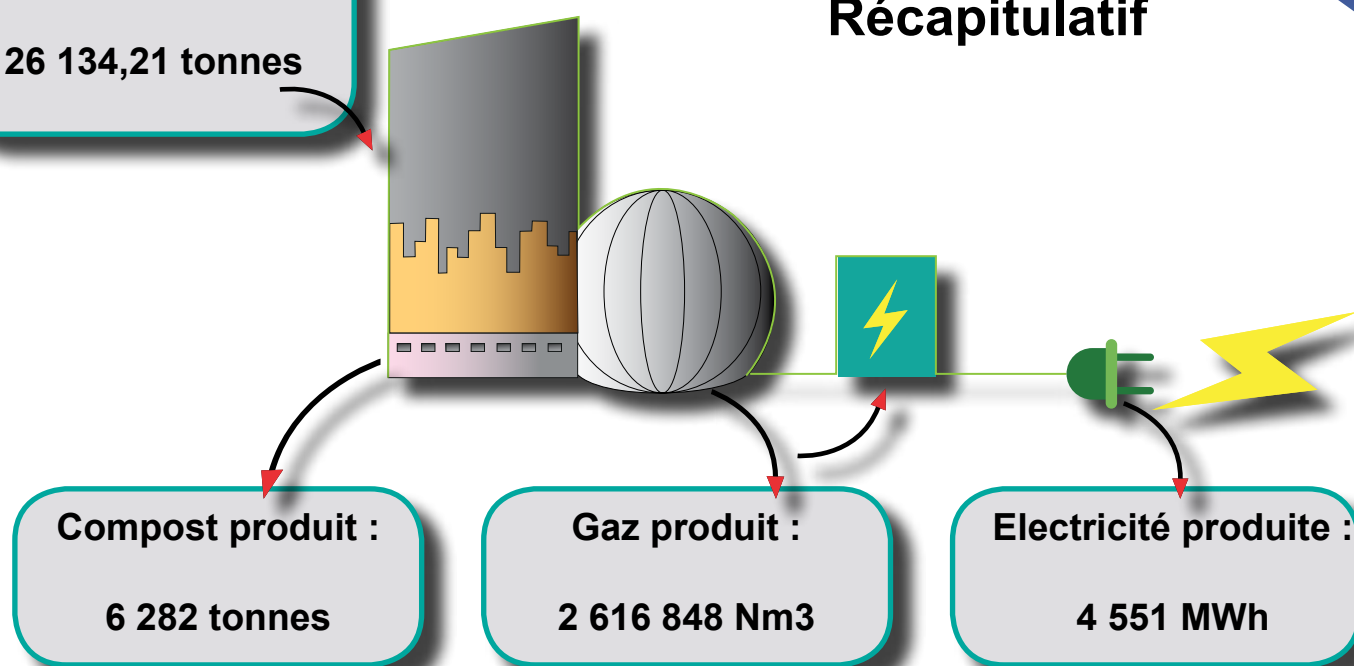
4 551 MWh

En 2020, la production d'électricité s'est élevée à 4 551 MWh contre 3 972 MWh en 2019, soit une hausse de 14,57 % par rapport à 2019.

Biodéchets entrants :

26 134,21 tonnes

Récapitulatif



LA VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES

Le P.V.B. est une installation permettant de traiter localement les huiles alimentaires usagées et de produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.

Pour l'année 2019, 34 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissements scolaires, des restaurateurs du territoire et des déchèteries ont été collectées (10,32 tonnes pour les déchèteries et 23,68 tonnes concernant l'huile collectée chez les scolaires et restaurateurs).

On observe une forte régression de la collecte des huiles végétales puisqu'elle passe de 44,47 tonnes en 2019 à 34 tonnes en 2020 soit une baisse de 23,54 % sur la période (impact lié à la crise sanitaire).

Ces tonnages ont été dirigés vers l'unité de méthanisation afin d'être traités et valorisés.





LES DECHETERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent donc de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.



Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries. La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.



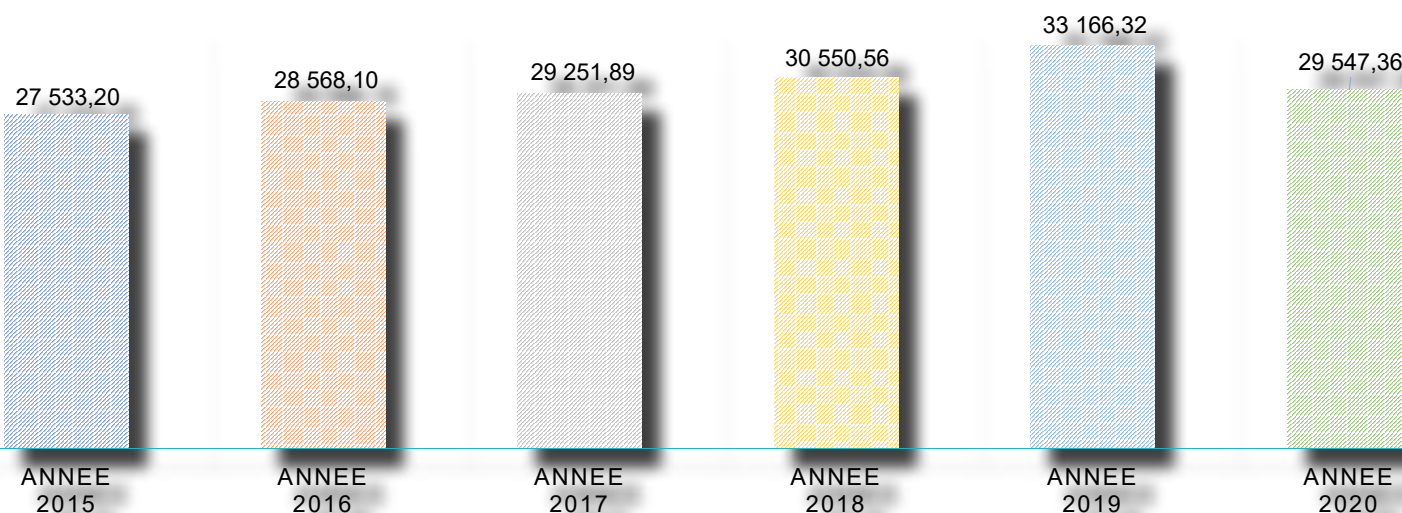
Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages. Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

Fréquentation et tonnages des déchets entrants dans les déchèteries

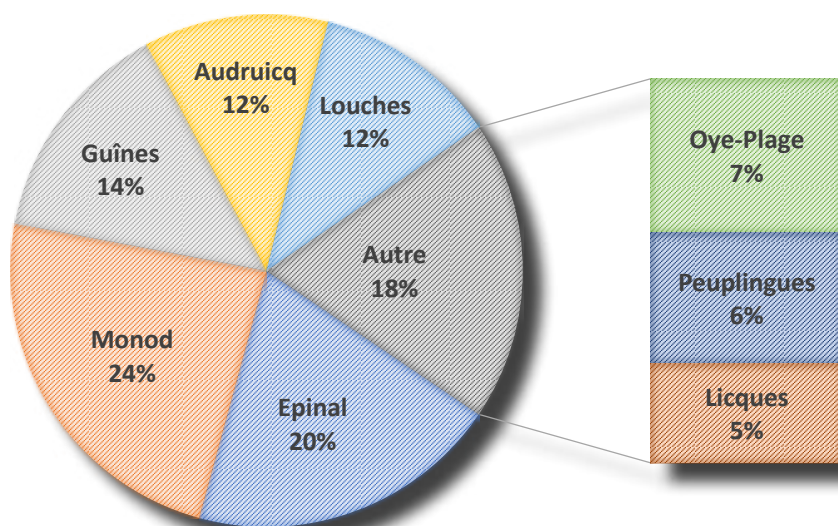
	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	5 849,90	46 320	126,29
Monod	7 014,21	47 751	146,89
Guînes	4 205,93	27 628	152,23
Audruicq	3 416,56	27 113	126,01
Louches	3 439,69	26 506	129,77
Oye-Plage	2 269,10	16 130	140,68
Peuplingues	1 909,08	14 158	134,84
Licques	1 442,88	11 876	121,50
Total	29 547,36	217 482	135,86

Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de 217 482 passages en 2020 (22 197 passages de moins qu'en 2019) et a réceptionné 29 547,36 tonnes de déchets, soit une baisse de 10,91 % par rapport à 2019. Ces données ont été faussées par le confinement d'où cette importante baisse. Ces chiffres prennent en compte les apports des habitants de 10 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2015



Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté



Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 44 % des apports totaux soit 12 864,11 tonnes de déchets. Cette part est représentative de la typologie puisqu'il s'agit ici de zones urbaines.

Arrivent, ensuite, les déchèteries de Guînes, Audruicq et Louches, représentant respectivement 14 %, 12 % et 12 % du tonnage total.

Les plus faibles apports concernent les déchèteries de Oye-Plage, de Peuplingues et de Licques (18 % des apports). Il s'agit ici de zones dites «rurales».



DÉBLAIS / GRAVATS

8 870,58 t
53,70 kg/hab.



5 773,61 t
34,95 kg/hab.



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

5 513,68 t
33,38 kg/hab.



BOIS

3 677,46 t
22,26 kg/hab.



MOBILIER

1 531,08 t
9,27 kg/hab.



1 463,32 t
8,86 kg/hab.



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

567,74 t
3,44 kg/hab.



CARTONS

536,20 t
3,14 kg/hab.



PNEUMATIQUES

137,38 t
0,83 kg/hab.



AMIANTE / CIMENT

117,90 t
0,71 kg/hab.



En 2020 les déchèteries ont
accueilli un total de 29 547,36
tonnes de déchets contre
33 166,32 tonnes en 2019.



DEEE

943,89 t
5,71 kg/hab.



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)

207,60 t
1,26 kg/hab.



TEXTILES
CHAUSSURES

95,39 t
0,58 kg/hab.



HUILES DE VIDANGE

67,05 t
< 0,5 kg/hab.



BATTERIES

18,74 t
< 0,5 kg/hab.



HUILES DE FRITURES

10,32 t
< 0,5 kg/hab.



PILES ET
ACCUMULATEURS

4,97 t
< 0,5 kg/hab.



LAMPES

4,02 t
< 0,5 kg/hab.



CAPSULES
DE CAFÉ

4,17 t
< 0,5 kg/hab.



CARTOUCHES ENCRE

0,88 t
< 0,5 kg/hab.



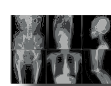
DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES

0,56 t
< 0,5 kg/hab.



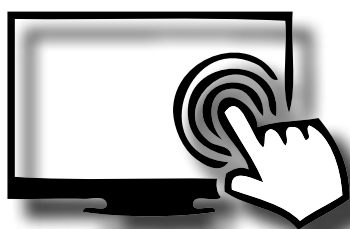
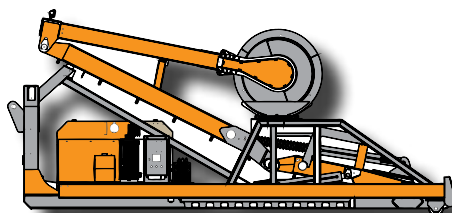
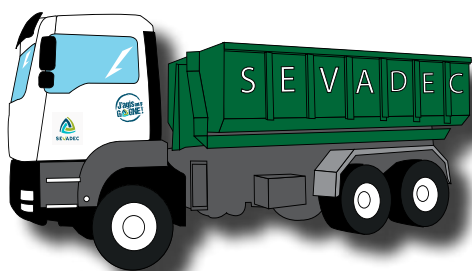
RADIOGRAPHIES

0,82 t
< 0,5 kg/hab.



Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèteries ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires. En complément, le rouleau compacteur sur berce permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...).



G.E.O.S. (**G**estion / **E**xploitation / **O**rganisation / **S**EVADEC)

G.E.O.S. est un outil permettant d'accompagner les gestionnaires, les chauffeurs et les responsables pour la gestion des enlèvements des déchets. L'utilisation de cet outil sur 2020 a démontré son efficacité.

24 939 tonnes



En 2020, 24 939 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 84 % du tonnage entrant sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



8 632 bennes

Le service transport a manipulé et transporté 8 632 bennes en 2020.

176 851 km



Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2020, 921 kilomètres de moins qu'en 2019.

Cette baisse s'explique par la crise sanitaire, l'optimisation des parcours routiers afin d'acheminer les déchets vers les exutoires ainsi qu'à l'optimisation du remplissage des bennes.



LE CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Les déchets sont stockés dans une fosse puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les O.M.R. sont envoyées à 68 % sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement et à 32 % sur le C.S.D.N.D. de Blaringhem, géré par Baudalet.

Les encombrants sont triés en trois catégories (bois, D.E.E.E. et tout venant) puis évacués vers les filières adaptées. Ils ne transitent pas par la fosse mais sont vidés en bennes.

Tonnages collectés apportés aux 2 centres de traitement par collectivité en 2020

(en tonnes)	GRAND CALAIS TERRES & MERS	C.C.R.A.	C.C.P.O.	Total
O.M.R.	33 753,01	6 516,02	4 879,20	45 148,23
Fermentescibles + déchets verts	-	-	1 092,58*	1 092,58
Encombrants	131,24	527,10	-	658,34
Déchets des collectivités	3 756,40	-	-	3 756,40
Total	37 640,65	7 043,12	5 971,78	50 655,55

* déchets F.F.O.M. détournés du C.V.O. vers une plateforme de compostage

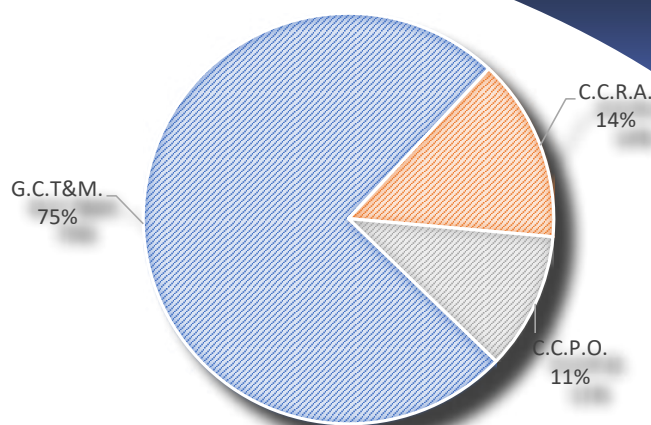
La baisse de la production des O.M.R. prend fin pour la première fois depuis 2006. En effet, on constate une hausse de 4 881,69 tonnes d'O.M.R. entre 2019 et 2020.

Cette forte hausse s'explique par la crise sanitaire que nous avons connue. En effet, durant la période de confinement, l'ensemble des flux de déchets ont été traités par le biais des Centres de Stockage des déchets Non Dangereux.

Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, 45 148,23 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2020 contre 40 266,54 en 2019 soit une hausse de 12,12%.

Entre 2019 et 2020, par collectivité, on observe d'importantes hausses des O.M.R. pour Grand Calais Terres & Mers et pour la C.C.P.O., respectivement + 15,46% et + 8,4%. On note une légère baisse de 2,57 % pour la C.C.R.A.

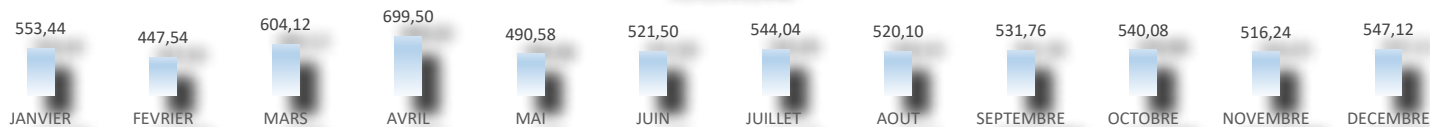


Évolution mensuelle des tonnages des O.M.R. par collectivité en 2020

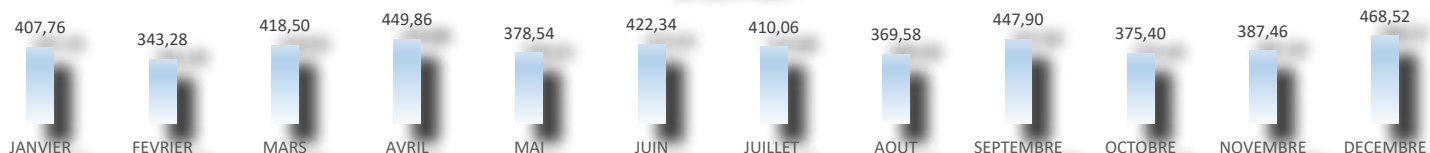
G.C.T&M.



C.C.R.A.



C.C.P.O.



L'évolution du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles est relativement constante au cours de l'année.

Le tonnage moyen de la C.C.R.A. est de 543 tonnes par mois et de 406 tonnes pour la C.C.P.O. Concernant Grand Calais Terres & Mers, le tonnage est, en moyenne, de 2 812 tonnes par mois.

Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2020	
Grand Calais Terres & Mers	320,58
C.C.R.A.	236,94
C.C.P.O.	190,95
SEVADEC	285,14

Avec une population qui s'élève à 105 286 habitants pour l'année 2020, soit un peu moins de 67 % de la population globale, 75 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 14 % pour celui de la C.C.R.A. et 11 % pour celui de la C.C.P.O.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 285,14 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une augmentation de 30,63 kg/an/hab. par rapport à 2019.



POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS

Le Pôle de Valorisation des déchets Résiduels (P.V.D.R.) permettra de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le P.V.D.R. valorisera de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la part organique sera méthanisée. Elle permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;

- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera dirigée vers les filières de recyclage ;

- la part dite à « haut pouvoir calorifique » (composée de plastiques, de textiles et de bois) permettra la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries et des chaudières industrielles ;

- la part des déchets « non recyclables et des non valorisables » représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière « enfouissement ».

Le P.V.D.R. traitera 44 300 tonnes/an d'O.M.R. ainsi que 5 500 tonnes/an de tout-venant issu des déchèteries, de 900 tonnes/an d'encombrants et de 1 500 tonnes/an de refus issus du centre de tri.

Débutée en février 2019, la construction s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année 2020. Le début de l'année 2021 sonnera la mise en service de l'équipement.

Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles



* les 7 % restant correspondent au taux d'évaporation



Vue directe sur les T.F.R.



Module de tri



Traitement d'air par lavage



Traitement d'air par bio-filtration

**Module
d'épuration
du biogaz**



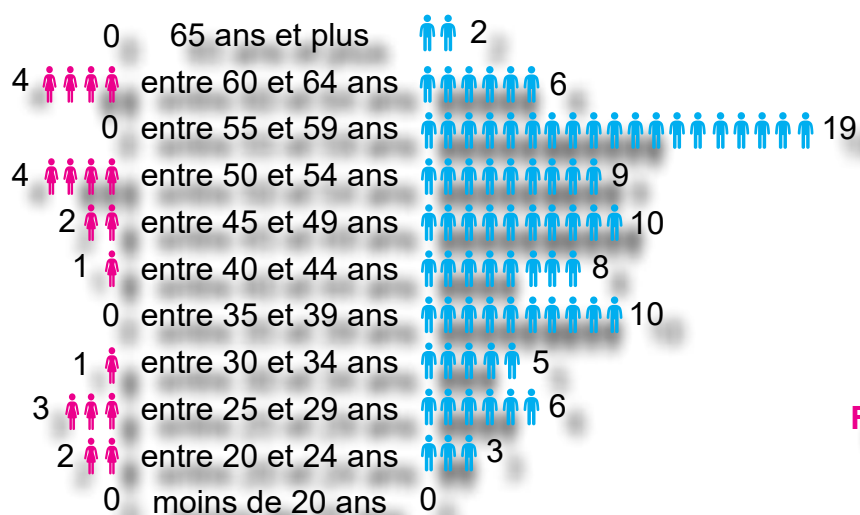


POLE ADMINISTRATIF

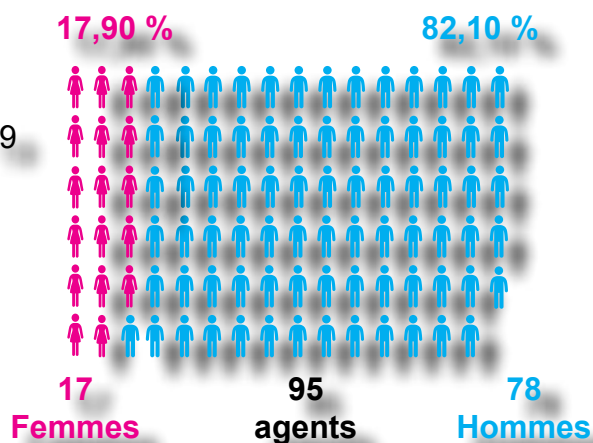
BILAN SOCIAL 2020

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2020, de 95 agents.

- répartition par sexe et par tranche d'âge :



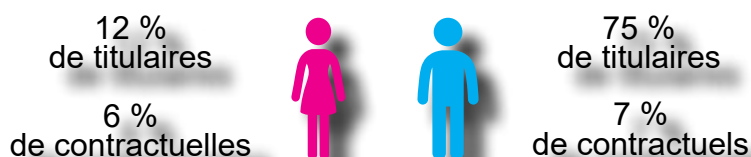
Part des agents en fonction du sexe



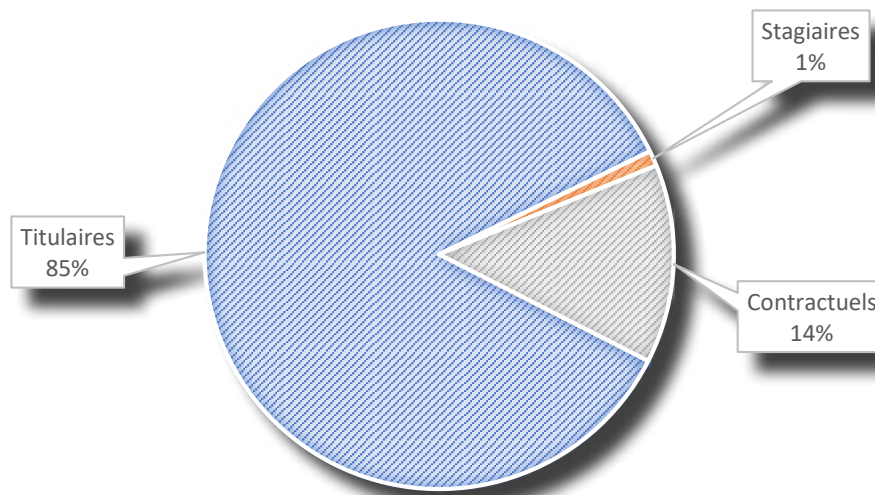
- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	15	-	-	15
Centre transfert	-	-	-	-
Centre de tri	31	-	7	38
Déchèterie	23	-	6	29
Maintenance	6	1	-	7
Transport	6	-	-	6
Total	81	1	13	95

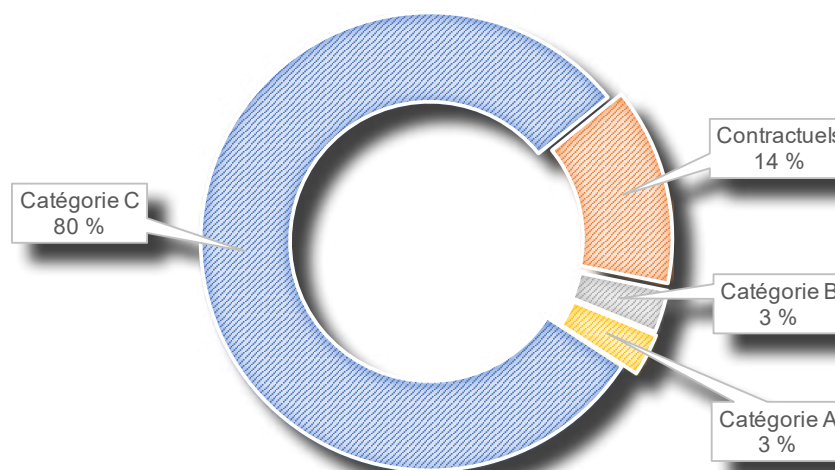
- Répartition hommes/femmes en fonction du statut :



- Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



- Répartition par catégorie hiérarchique



Informations complémentaires

3 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 6,25%.

On dénombre, pour l'ensemble des agents, 3 463 journées d'absence pour 2020 (1 470 jours pour les maladies ordinaires, 730 jours pour les maladies de longue durée, 122 jours pour les accidents de travail, 280 jours pour maladie professionnelle, 861 jours de mise «en disponibilité»), soit une hausse de 25,29% par rapport au bilan social de 2019 notamment due à la crise sanitaire.

Les accidents du travail

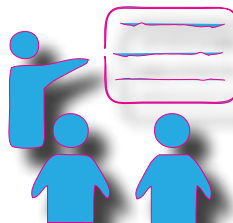
7,3 % des agents ont eu un accident au cours de l'année 2020 (contre 10 % en 2019) et 3,7 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi, 37 % des agents accidentés se sont arrêtés. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 40,7 jours (34 jours en 2019).

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 0,5 %, ce qui représente 0,5 agent absent sur toute la période considérée.

Sur la période d'étude, 0,5 accident, 0,3 arrêt et 10 jours d'arrêt ont été recensés en moyenne chaque mois en accident du travail.



Les formations en 2020



Agents formés	Formation
2	Amiante (sous section 4)
12	C.N.F.P.T. *

Agents formés	Formation sécurité
26	Incendie équipier 1 ^{ère} intervention

*C.N.F.P.T. : il s'agit de la formation continue des agents et des préparations aux concours

LES REUNIONS EN 2020

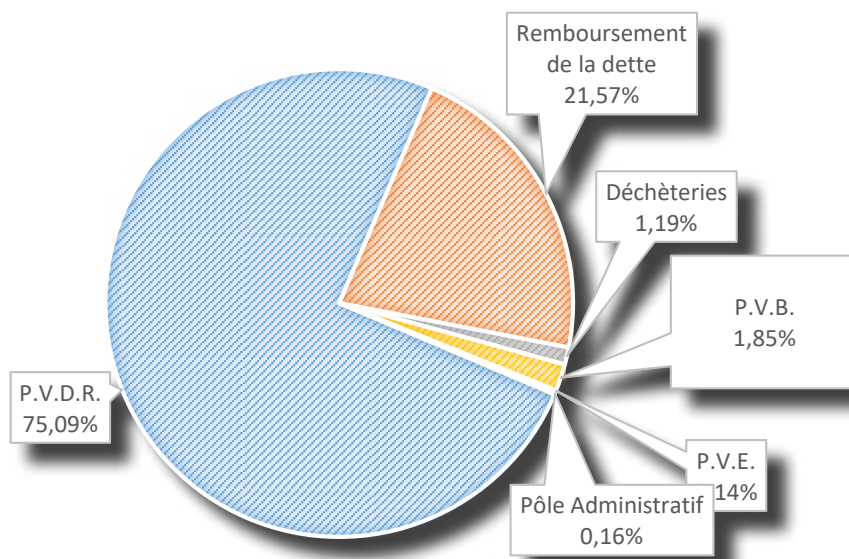


Bureaux syndicaux	Comités syndicaux	Comité technique
03/02/2020	11/02/2020	09/12/2020
02/03/2020	10/03/2020	
20/10/2020	09/09/2020	
01/12/2020	04/11/2020	
	14/12/2020	

FINANCES

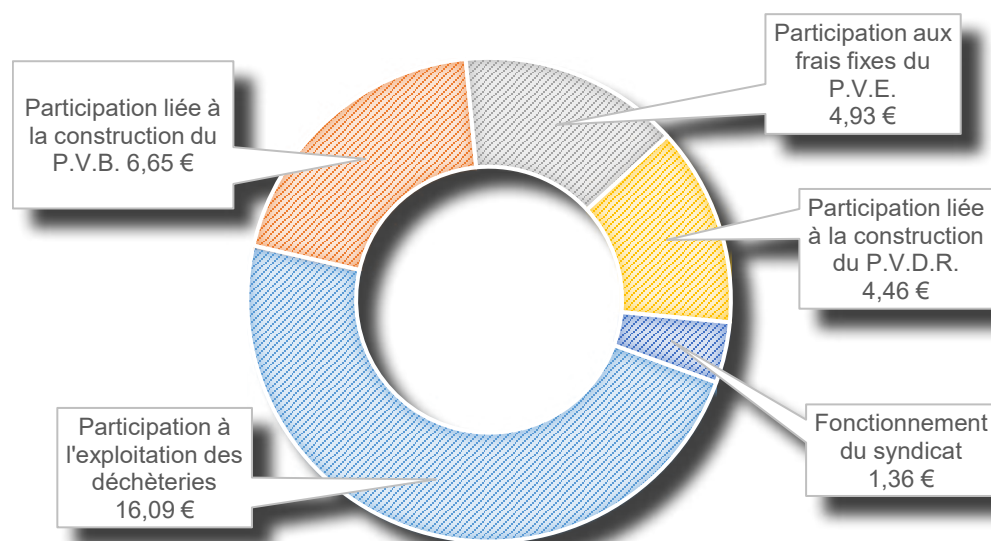
LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements s'élève, en 2020, à 20 202 390,26 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :



LES COÛTS DU SEVADEC

-Répartition de la participation financière par habitant



LES COÛTS PAR INSTALLATION

Le centre de tri	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	128,40 €
Participation au traitement des refus de tri	88,00 €
L'usine de biométhanisation	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	69,42 €
Le centre de transfert	Prix à la tonne H.T.
Coût de transport des O.M.R.	7,96 €
Coût de transfert des O.M.R.	6,84 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	100,00 €
Coût de traitement des encombrants	88,00 €
Coût de traitement du bois	55,00 €

LES MARCHES CONCLUS EN 2020

Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Marché de fournitures			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Marché de fourniture d'une centrifugeuse	16/09/2020	ANDREU BOET	Espagne
Fourniture de carburant pour les engins et les véhicules destinés aux services du SEVADEC	16/11/2020	ETABLISSEMENT CARON	62100
Lot 1 : Livraison de carburant pour les engins			
Lot 2 : Carburant pour les véhicules			
Marché de location longue durée de trois camions ampliroll en full services	15/12/2020	CHANNEL POIDS LOURDS	62730
Marché de services			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Traitement des biodéchets et des déchets verts produits sur le territoire	16/11/2020	SARL D'HONDRECOUTRE	62100
Lot 1 : Traitement des biodéchets issus des collectes séparatives			
Lot 2 : Traitement des déchets verts issus des déchèteries			



COMMUNICATION

Le SEVADEC s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.

DISTRIBUTION DE COMPOST : VENDREDI 6 MARS 2020



La distribution gratuite de compost à la population est un moment privilégié qui permet de remercier la population pour son geste éco-citoyen au quotidien tant pour le tri de ses fermentescibles à la maison ou le dépôt des déchets verts dans les déchèteries.

La distribution du 20 mars a été annulée en raison du confinement national en date du 17 mars à 12h00.

LE MARDI 17 MARS à 12H00, LA FRANCE S'EST ENDORMIE...

Une année vraiment très particulière, on ne peut pas faire l'impasse sur la COVID-19... Le mardi 17 mars 2020 à 12h00, un confinement intervient à l'échelle nationale, la France est sous cloche, endormie.

L'ensemble des équipements du SEVADEC a baissé le rideau.

LA RÉOUVERTURE DES DECHETERIES

Durant ce confinement, la météo avait été très clémente. De ce fait, un bon nombre d'administrés du territoire du SEVADEC avait jardiné et trié. Le LUNDI 4 MAI 2020, la réouverture de 5 déchèteries (Audruicq, Calais Epinal, Calais Monod, Guînes, et Louches) avait déchainé les foules car il fallait beaucoup de patience pour accéder aux quais.

Le LUNDI 25 MAI 2020, réouverture de l'ensemble des déchèteries avec de nouveaux horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00. Fermeture les dimanches et jours fériés.



JOYEUX ANNIVERSAIRE

Le SEVADEC a été créé par Arrêté Préfectoral, en date du 2 juin 2000.

En cette année 2020, le 2 juin, le SEVADEC a fêté ses 20 ans.

LES BENNES ECO-MOBILIERS

Après Audruicq, Calais Epinal, Calais Monod, Oye-Plage, le SEVADEC étoffe son réseau pour la collecte du mobilier, avec le déploiement de nouvelles bennes sur les déchèteries du SEVADEC implantées à Guînes (à compter du 1er sept 2020) et Louches (à partir du 1er novembre 2020).

A déposer dans la benne Eco-mobilier



Ne sont pas acceptés dans la benne Eco-mobilier



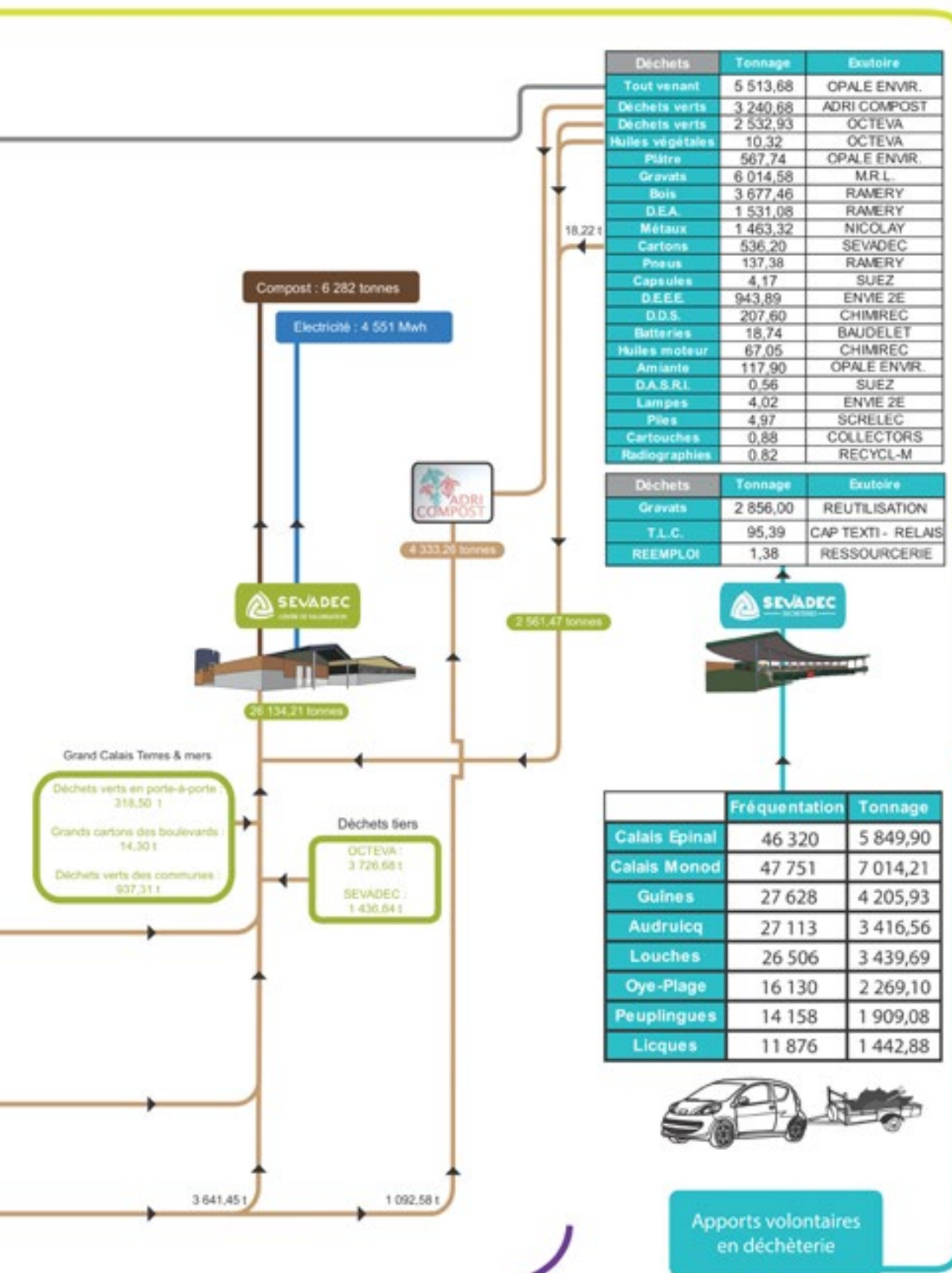




Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales).

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : C.G.D.D.

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins

qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

D.D.A.E. : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

P.A. : Pôle Administratif.

P.V.B. : Pôle de valorisation des Biodéchets.

P.V.D.R. : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

P.V.E. : Pôle de Valorisation des Emballages.

C.C.P.O. : Communauté de Communes Pays d'Opale.

C.C.R.A. : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

G.C.T. & M. : Grand Calais Terres & Mers.



SEVADEC

**583 rue Jacques Monod
62100 - CALAIS
03 21 19 58 30 - www.sevadec.fr**